



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude
au grade d'INGENIEUR au titre de la promotion interne**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2024, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur, au titre de la promotion interne, au titre de l'examen professionnel :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2024	POISSON	Cédric	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Parc routier départemental

Accusé de réception en préfecture
050-225005024-20241122-2024-11-PI-DL-AR
Date de réception préfecture : 22/11/2024

manche.fr

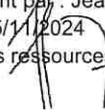
Pour l'année 2024, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2024	MOQUET	Stéphane	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Service études et travaux

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô,

Pour le président et par délégation
Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche